

PRO

N° 39 — Juin 2017
fpcsn.qc.ca

Bulletin d'information
de la Fédération des
professionnelles

ACTIF



CSN
FÉDÉRATION
DES PROFESSIONNELLES

ÊTRE FP-CSN
PLUS QUE
JAMAIS

Agressions
sexuelles sur
les campus

La FP en mode solution





ÉDITORIAL

Ginette Langlois
Présidente

Fédération des professionnelles-CSN

Regarder vers l'avenir

Chers membres de la FP-CSN,

Le maraudage dans le réseau de la santé et des services sociaux est maintenant terminé. Les résultats des votes sont connus dans toutes les régions du Québec et je veux souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux membres. Tout comme des milliers de personnes qui ont fait le choix de demeurer à la FP-CSN, je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez et je peux vous assurer que nous saurons honorer ce privilège.

Ces derniers mois ont constitué une épreuve difficile : le projet de loi n° 10 du ministre Gaëtan Barrette a divisé les travailleuses et travailleurs de toutes allégeances syndicales. Je suis particulièrement fière et touchée de voir à quel point vous avez fait face à l'adversité la tête haute, avec panache et dignité.

Nous devons par ailleurs souligner l'apport exceptionnel de ceux qui nous ont quittés. Ils ont contribué à l'amélioration de nos conditions de travail et à la démocratie de la FP. Je leur souhaite de poursuivre la lutte avec les convictions et les valeurs qui sont chères à leurs yeux.

Je ne veux pas aujourd'hui m'attarder sur les votes gagnés ou perdus. Au terme de cette aventure, la FP-CSN a fait des gains en ce qui a trait au membership et a réalisé des courses serrées même dans les régions où nous tirions largement de l'arrière. Nous pouvons en être fiers. C'est pour nous la preuve que le type de syndicalisme que nous proposons est porteur car il est le reflet des préoccupations et des convictions des gens que nous représentons. Nous continuerons d'être présents et à l'écoute de vos besoins, en assurant des services de qualité dans toutes les régions et dans tous nos secteurs d'activités, que ce soit la santé et les services sociaux, l'éducation, l'aide juridique, les organismes gouvernementaux ou l'économie sociale et l'action communautaire.

L'heure est maintenant au ralliement, et ce, en particulier dans le réseau de la santé et des services sociaux. Nous devons de toute urgence défendre NOTRE réseau qui subit actuellement le

contrôle autoritaire du ministre Barrette. Il nous faut réunir nos forces pour protéger ce bien public qui ne cesse de se faire malmener, et reconstruire notre unité avec les gens de toutes les allégeances syndicales. Nous avons également un rendez-vous important, celui de la négociation locale, pour faire en sorte de bien représenter nos membres et de maintenir des conditions de travail décentes dans ces établissements mammoth qui couvrent des centaines de kilomètres.

Nous devons faire face ensemble à ce gouvernement qui tente de nous diviser et qui ne recule devant aucune bassesse pour mettre en application un plan d'austérité qui entraîne l'affaiblissement de nos services publics.

C'est tous ensemble que nous devons lutter face à notre réel adversaire, le gouvernement Couillard. Lors du dernier congrès de la FP-CSN, nous nous sommes engagés à protéger notre modèle québécois. Celui-ci est de plus en plus mis à mal dans plusieurs secteurs où nous représentons des membres. Pensons à la Société des alcools (SAQ), dont la privatisation agit comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête de nos membres. Mais l'abandon d'un modèle qui a fait ses preuves serait aussi une grave erreur pour l'ensemble de la société québécoise.

D'autres enjeux mobiliseront aussi nos énergies au cours des prochains mois. Plusieurs de nos syndicats sont actuellement en négociation : les professionnels de la Régie des installations olympiques (RIO), ceux de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) et ceux de l'aide juridique. C'est aussi le cas des sages-femmes et des professeur-es de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) qui voient leurs pourparlers piétiner. Ce sont des luttes qui nous interpellent tous !

Il faudra faire preuve de détermination et de courage pour faire progresser la société québécoise dans la bonne direction. Nous en sommes capables !

Encore une fois, MERCI !

Solidarité 

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Ginette Langlois, présidente
ginette.langlois@csn.qc.ca
Nancy Corriveau, vice-présidente
nancy.corriveau@csn.qc.ca
Louise Briand, vice-présidente, secteur universitaire, louise.briand@csn.qc.ca
Lucie Dufour, secrétaire générale
lucie.dufour@csn.qc.ca
Yvan Duceppe, trésorier
yduceppe@mceconseils.com

LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS SYNDICAUX

Pierre-Luc Bilodeau
Alain Brouillard
Hugo Chénier
Luc Desjardins
Hélène Dubreuil
Geneviève Gauthier-Ferland
Lyne Hardy
Andréanne Jourdain
Lucie Tessier

LES EMPLOYÉES DE BUREAU

Hélène Montreuil,
secrétaire de direction
Guylaine Charpentier,
secrétaire-comptable
Caroline Perron,
secrétaire-commis-comptable

COORDINATION DU PROACTIF

Pierre-Luc Bilodeau
Lucie Dufour

GRAPHISME

Philippe Brochard

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec et
Bibliothèque nationale du Canada ISSN
1192-3946

Pierre-Luc Bilodeau

Conseiller aux communications, FP-CSN
Bureau : 514 529-3628
Cellulaire : 514 216-2017

CONTACTEZ-NOUS

BUREAU DE MONTRÉAL

Fédération des professionnelles
1601, avenue De Lorimier, bureau 2400
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2143
Télécopieur : 514 598-2491

BUREAU DE QUÉBEC

Fédération des professionnelles
155, boulevard Charest Est,
bureau 402
Québec (Québec) G1K 3G6
Téléphone : 418 647-5851
Télécopieur : 418 647-5277

Téléphone sans frais
1 888 633-2143

Courriel : fp@csn.qc.ca
www.fpcsn.qc.ca



Une menace récurrente et indéfendable

Un peu comme le phénomène météorologique El Niño, les menaces de privatisation de la Société des alcools du Québec (SAQ) refont surface à intervalles réguliers créant craintes et angoisse chez les travailleurs et travailleuses de cette société d'État qui ont mis leur cœur à bâtir et peaufiner ce fleuron.



MICHEL GIROUX

Sandrine Thériault, présidente du SPTP-SAQ, lors d'une manifestation devant le siège social de la SAQ à Montréal.

D'une fois à l'autre, la menace semble bénigne et ressemble davantage à un ballon d'essai politique destiné à sonder l'opinion publique, mais cette fois le risque semble bien réel. « Cette fois-ci, c'est différent parce qu'il y a des actions concrètes qui sont mises en place pour favoriser une concurrence dans le commerce de l'alcool au Québec, mais aussi à travers les provinces canadiennes. Il y a un premier accord de libre-échange canadien qui a été signé entre les provinces et la question de l'alcool était au cœur des discussions. C'est d'ailleurs le seul sujet où il n'y a pas eu de consensus entre les provinces outre que d'arriver au cours de la prochaine année à des actions claires pour favoriser la libéralisation du marché. Ça c'est du jamais vu. On n'est plus dans le même contexte qu'avant, ça devient du concret », explique Sandrine Thériault, présidente du Syndicat du personnel technique

et professionnel de la Société des alcools du Québec (SPTP-SAQ), affilié à la Fédération des professionnelles (FP-CSN).

Une libéralisation inquiétante

La libéralisation du marché de l'alcool est en effet bien amorcée. Adopté en mai 2016, mais mis en application à la fin de la même année, le projet de loi n° 88 permet de vendre des produits artisanaux dans les épiceries et les dépanneurs. Dans le dernier budget provincial, le gouvernement a adopté une mesure permettant aux artisans et distillateurs de faire déguster leurs produits sur place. En vertu des accords de libre-échange internationaux déjà existants, des producteurs étrangers ont même déposé une plainte à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour dénoncer la violation du principe de traitement favorable.

« On y voyait une façon détournée du gouvernement de dire: " voilà, on a voulu aider les Québécois et on se retrouve avec une plainte de l'OCDE qui nous demande de modifier nos règles, et ce qu'on permet aux Québécois - de vendre dans les épiceries, les dépanneurs et sur les lieux de production, etc. - on doit maintenant l'offrir à tout le monde ". C'est une des craintes qu'on voit se matérialiser de plus en plus », avance Mme Thériault.

Pas d'économie pour les consommateurs

De tout temps les partisans de la privatisation de la SAQ ont laissé miroiter la possibilité de faire des économies substantielles sur l'achat des différents vins et spiritueux si la société d'État était vendue et soumise aux lois du marché. Il s'agit là d'un argument fallacieux destiné à faire avaler la pilule de la privatisation aux Québécoises et aux Québécois.

« Le milliard 600 millions que rapporte la SAQ va au gouvernement et on peut faire une longue liste de ce qu'il finance avec cet argent. Les gens ne peuvent pas passer outre ça. Martin Coiteux l'a clairement dit dans une entrevue, il compte récupérer l'argent perdu avec la privatisation de la SAQ en taxant les produits de l'alcool. Alors les prix ne baisseront pas et ils vont peut-être même augmenter. En Colombie-Britannique on voit que les prix dans les magasins publics et dans les magasins privés sont différents. Ils sont de 10 à 15 % plus élevés dans les magasins privés. Les propriétaires sont plus avides de profits alors que les magasins publics ont certaines contraintes sociétales », prévient la présidente du syndicat.

Mais il y a bien plus en jeu dans la privatisation de la SAQ qu'une improbable économie de deux dollars sur une bouteille de vin. Les enjeux sociaux sont nombreux. La SAQ doit vendre du vin, mais elle ne doit pas rendre la société québécoise malade d'alcool : c'est un équilibre que la SAQ a atteint et que notre société ne peut pas se permettre de perdre. ●

Dave Parent

Conseiller aux communications

Les libéraux tentent de se refaire une image à l'approche des élections

Le gouvernement libéral de Philippe Couillard a dévoilé son budget 2017 le 29 mars dernier. Pour paraphraser la députée de Québec solidaire, Manon Massé, « après avoir mis le feu dans la bâtisse, ce n'est pas un coup de peinture et des rideaux qui vont changer les choses », une façon claire et imagée de résumer l'opinion de la FP au sujet de ce budget.

Rappelons que, sous l'effet de l'austérité, la croissance annuelle des budgets en éducation et dans le réseau de la santé et des services sociaux depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Couillard a été portée au strict minimum. « C'est par des coupes budgétaires répétées au cours des dernières années que le gouvernement réussit aujourd'hui à financer une croissance des dépenses en santé et en éducation, alors que se prépare la prochaine élection. C'est un calcul électoral pernicieux qui heurte les gens qui travaillent dans le réseau public et la clientèle qui s'est vue privée de services », laisse tomber Ginette Langlois, présidente de la Fédération des professionnelles de la CSN.

Les énormes surplus budgétaires engrangés sur le dos des services publics ont donc permis au gouvernement Couillard de rehausser les dépenses dans certains secteurs, dont celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur. L'augmentation budgétaire de 4 %, qui permettra l'embauche de professeurs, de professionnels ou de techniciens est cependant loin de compenser les effets des coupes massives effectuées depuis 2013-2014 évaluées à un milliard de dollars en éducation et en enseignement supérieur et à deux milliards en santé et dans les services sociaux.

« Dans le réseau universitaire, nous avons dû encaisser le coup, souligne Louise Briand, vice-présidente du secteur universitaire de la FP-CSN. Depuis quelques années, les universités ont accueilli de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants avec de moins en moins de moyens. Les directions refilent alors la facture aux étudiants en haussant les frais accessoires, réduisent la qualité des services d'enseignement, épuisent le personnel de soutien, etc. De plus, on doit composer avec des personnes



MICHEL GIBROUX

Nancy Corriveau, vice-présidente de la FP-CSN

en situation de handicap qui requièrent plus de services, mais les ressources permettant de les accompagner sont limitées ».

Santé et services sociaux

« Les dépenses dans le réseau de la santé et des services sociaux seront pour leur part augmentées de 4 % au cours de la prochaine année, mais cela ne couvre pas les coûts de système, évalués à 4,5 %, se désolent Nancy Corriveau, vice-présidente de la FP-CSN. Ce saupoudrage de dernière minute ne corrige pas les effets des compressions, elle les atténue seulement », insiste-t-elle.

Trop peu pour le communautaire

Les organismes communautaires, qui ont été les premiers à faire les frais des mesures d'aus-

térité, ne récoltent que des miettes. Le gouvernement prévoit 80 millions sur 5 ans pour le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) alors que les besoins exprimés par le milieu sont de l'ordre de 475 millions d'investissement annuel. Cet investissement modeste, ainsi que les 4,5 millions sur 5 ans réinvestis dans les Carrefours jeunesse-emploi, ne permettront d'ailleurs pas d'améliorer les conditions de travail dans ces organismes.

« Les conditions pour ces employé-es ne cessent de se détériorer à cause du sous-financement chronique qu'ils subissent depuis trop longtemps. Les salaires demeurent inacceptables et le gouvernement Couillard n'a pas jugé bon rectifier le tir et prévoir une enveloppe suffisante pour permettre un rattrapage salarial », déplore Ginette Langlois, présidente de la Fédération des professionnelles (FP-CSN).

Même pour le fonctionnement au quotidien du milieu communautaire, le budget n'a rien prévu de substantiel pour permettre à ces organismes de souffler et les torts causés aux populations les plus vulnérables ne seront pas réparés. De plus, aucune somme n'est affectée au troisième plan de lutte contre la pauvreté dont le dévoilement a été reporté à l'automne.

Enfin, en ce qui a trait au développement régional, les sommes prévues au budget sont plus importantes à partir de l'année électorale. Or, après la destruction des organismes de développement économique locaux et régionaux comme les CLD, CDEC et CRÉ, il aurait mieux valu que le budget permette d'intervenir dès maintenant pour soutenir la création d'emplois. ●

Dave Parent et Pierre-Luc Bilodeau
Conseillers aux communications, FP-CSN

Maraudage dans le réseau de la santé

Les leçons de la victoire de la CSN dans la Capitale-Nationale

Les derniers mois ont été éprouvants pour l'ensemble des centrales syndicales présentes dans le réseau de la santé et des services sociaux. Une vaste campagne d'allégeance menée partout au Québec a forcé le personnel du réseau à faire un choix. Dans la région de Québec, la grande majorité des professionnels et des techniciens ont opté pour la CSN en s'affiliant avec la Fédération des professionnelles. Explications.

Ce fut une campagne effrénée, rappelle Danny Roy, membre du comité exécutif du Syndicat des professionnelles, techniciennes et techniciens de la santé et des services sociaux (SPTSSS-CSN). « Bien qu'elle fut exigeante, elle fut aussi très bénéfique. Nous avons eu l'occasion de rencontrer nos membres ainsi que ceux des autres organisations syndicales dans tous les lieux de travail et de porter une oreille attentive à leurs attentes et à leurs inquiétudes face au méga syndicat de 4600 membres qui vient de naître. Nous avons pu échanger sur plusieurs enjeux liés à leurs conditions de travail et à notre vie syndicale. »

Des syndicats CSN qui ont fait leurs preuves

Les représentants syndicaux ont donc pris connaissance des milieux de travail où ils n'étaient pas présents et des cultures syndicales et organisationnelles des anciens établissements. Selon les propos recueillis, les gens ont voté pour un syndicat local fort et expérimenté, affilié à la FP-CSN. « En effet, les échos que nous avons eus, c'est que les équipes en place ont fait leurs preuves, ajoute Danny Roy. Nous avons démontré que notre équipe syndicale est tenace et capable de porter leurs demandes pour obtenir des gains. Beaucoup de techniciens et professionnels nous ont dit ne pas vouloir changer une formule gagnante ».

Même son de cloche dans la région de Charlevoix, où les services de proximité rendus année après année ont permis au SPTSSS de se démarquer. Stéphanie Lajoie, militante du syndicat CSN, estime que « le résultat du vote nous a clairement indiqué la confiance et le bon service que les membres ont reçu. Sur le terrain il était clair que les professionnels voulaient garder un syndicat de proximité, prêt



PIERRE-LUC BILODEAU

Stéphanie Lajoie, militante du Syndicat des professionnelles, techniciennes et techniciens de la santé et des services sociaux (SPTSSS-CSN)

à répondre rapidement aux interrogations de chacun d'entre nous. »

« Les membres ont voté pour un syndicat qui ne représente que des techniciens et des professionnels et qui a une expertise qui va en ce sens », ajoute Danny Roy.

Des mythes à défaire

Il est vrai cependant que certains mythes persistent au sujet de la CSN, puisque la centrale est présente dans tous les domaines d'activités. Certains ont laissé entendre que les professionnels et les techniciens membres de la CSN étaient « noyés » par les autres catégories de personnel du réseau ou les autres secteurs d'activités où la CSN est présente. C'est tout à fait faux, souligne Ginette Langlois, présidente de la FP-CSN. « Il est vrai qu'encore trop peu de gens connaissent bien nos structures et ne savent pas que nous sommes une fédération composée uniquement de professionnels et de techniciens. Nous prenons les décisions entre

nous, nous menons une négociation propre aux enjeux de la catégorie 4 exclusivement et nous avons des conseillers qui ont développé une expertise en la matière. Nous avons l'avantage de bénéficier de la solidarité des travailleuses et des travailleurs des autres secteurs d'activités et nous sommes également solidaires de leurs luttes, ce qui nous rend tous plus forts, sans négliger les enjeux qui nous sont spécifiques. ».

Les grandes organisations qui ont mené de nombreuses luttes par le passé, comme la CSN, peuvent aussi être perçues comme de simples forces d'opposition, ce qui rebute certaines personnes. « Ceux qui nous connaissent savent qu'être membre du SPTSSS-CSN, c'est avoir accès à toute une gamme de types d'interventions. Nous sommes un syndicat qui s'adapte pour porter efficacement les demandes et les préoccupations de nos membres et jusqu'à maintenant, ça leur a bien servi ».

Lors de cette campagne de maraudage, il s'est toutefois avéré plus difficile de convaincre les professionnelles et les techniciens qui n'étaient pas membres de la CSN. Faire ses preuves prend du temps. « Nous sommes conscients qu'il faudra le prendre pour gagner la confiance des nouveaux membres. Les gens souhaitent que leurs représentants demeurent connectés sur leurs préoccupations, explique Danny Roy. Continuer d'assurer la proximité de nos services dans ce méga CIUSSS sera notre plus grand défi. Nous allons mettre toute notre énergie, nos convictions et notre savoir-faire pour réaliser cet objectif. Le fait d'être à l'intérieur d'une fédération affiliée à la CSN qui porte l'intérêt des techniciens et des professionnels devant le gouvernement sera un élément hyper important. »

Pierre-Luc Bilodeau

Conseiller aux communications, FP-CSN

Attaque frontale contre la présidente du SPUQO

La mission des universités en péril

Tout récemment, l'Université du Québec en Outaouais semble avoir cherché à faire taire l'une des principales critiques de la direction de l'UQO. La représentante des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO), Louise Briand, a été la cible d'une attaque frontale de la part du Comité de gouvernance et de déontologie de l'UQO.

En effet, la professeure fait l'objet d'une plainte anonyme déposée le 4 mai dernier auprès du Comité de gouvernance et de déontologie du conseil d'administration de l'UQO. Sans même avoir entendu la professeure, le comité a choisi de la relever provisoirement de ses fonctions, « le temps nécessaire pour examiner la situation et prendre la décision appropriée », décision pouvant aller jusqu'à la révocation de son mandat.

Le Comité est formé de trois personnes, dont deux qui ont déjà voté l'expulsion de Louise Briand de la séance du conseil d'administration du 24 avril 2017, ce qui met en doute leur impartialité. Les membres du conseil d'administration ont, à la majorité, écarté Louise Briand des discussions portant sur les critères d'embauche au département des sciences comptables, sous prétexte qu'elle était en « conflit de rôles » (une notion inventée) puisque Mme Briand est aussi présidente du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO).

La professeure Briand aurait également mis un membre de la direction « dans l'embarras » en posant des questions et créé un « malaise au sein du conseil » lors des points traitant notamment du plan des effectifs et du budget de fonctionnement pour l'année universitaire 2017-2018.

La FP lance une campagne d'appui

Selon la FP-CSN, fédération à laquelle est affilié le SPUQO, ce geste constitue une attaque frontale contre Mme Briand. Cela illustre un problème de fond qui dépasse largement les frontières de l'UQO : celui de la dérive dans la gouvernance des universités. La *Loi sur l'Université du Québec* accorde la majorité des voix à la direction et à des membres externes cooptés par la direction et cela nuit à la sauvegarde de l'université comme bien public et en tant que fondement important de la société.

La FP a donc lancé une campagne d'appui visant le maintien de Louise Briand au sein du conseil d'administration de l'UQO, ainsi que la dénonciation des actes d'intimidation auxquels



PASCAL RATHÉ

elle fait face par des membres externes du conseil d'administration. La liberté de parole, la collégialité et la représentation de la communauté universitaire dans les instances sont en danger et elles doivent être défendues.

« Sommes-nous donc rendus au point où les membres des conseils d'administration ne servent qu'à avaliser les plans de la direction sans les questionner ? Lors des récents États généraux de l'enseignement supérieur qui se sont tenus en mai dernier, il est apparu que le problème est généralisé dans le réseau universitaire », rappelle Ginette Langlois.

Louise Briand a notamment questionné à quelques reprises le fait que des acquisitions d'immobilisations soient faites au détriment du



MICHEL GIROUX

En haut, Louise Briand, vice-présidente du secteur universitaire de la FP-CSN ; ci-dessus, Ginette Langlois, présidente de la Fédération des professionnelles-CSN.

soutien à l'enseignement, de l'offre de cours, du développement de nouveaux programmes et de l'appui à la recherche. En somme, les chiffres traduisent un désinvestissement dans les ressources humaines qui sont requises pour soutenir la mission universitaire et pour assurer la formation, l'encadrement et les services aux étudiantes et étudiants.

Depuis 2008, la professeure Briand participe aux travaux du Comité sur le financement



des universités de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU). En 2013, ce comité a mis au jour une stratégie budgétaire, mise en œuvre par un grand nombre de directions universitaires, qui consiste à utiliser des fonds destinés au fonctionnement pour effectuer des investissements dans les immobilisations. La direction de l'UQO a utilisé cette stratégie et les chiffres sont alarmants: de l'année 2011-2012 à 2015-2016, ce sont plus de 25 millions de dollars du fonds de fonctionnement qui ont été transférés dans la « brique et le béton ». ●

Pierre-Luc Bilodeau
Conseiller aux communications, FP-CSN

États généraux de l'enseignement supérieur

Si l'avenir de l'enseignement vous tient à cœur

Les représentants étudiants et ceux du personnel des collèges et des universités du Québec se sont réunis à l'Université Laval, du 18 au 20 mai, afin de promouvoir l'enseignement supérieur et réfléchir sur son avenir. Certains enjeux comme l'accessibilité, la marchandisation de l'éducation, l'assurance qualité, le financement, la gouvernance, la formation continue, la recherche, ou encore la tâche enseignante ont été abordés.

Louise Briand, vice-présidente du secteur universitaire de la FP-CSN, était l'une des conférencières invitées pour discuter des missions des réseaux en enseignement supérieur.

« Après des années d'austérité, il était temps de dresser un bilan du fonctionnement et des missions des réseaux collégial et universitaire québécois. La FP en a profité pour resserrer ses liens avec les différents intervenants du monde de l'éducation supérieure dont les objectifs sont les mêmes que les nôtres, soit de faire de l'éducation une priorité nationale. Nous comptons démontrer au gouvernement qu'il a trop longtemps négligé l'enseignement supérieur et qu'il est temps de revoir ses priorités. Il en va de l'avenir de notre société », explique Louise Briand.

Ce premier rendez-vous après le sommet sur l'enseignement supérieur de 2013 a donc permis aux partenaires de faire le point sur

l'état de l'enseignement supérieur après plusieurs années de compressions budgétaires dans le réseau, d'autant plus que le dernier sommet n'avait pas donné suite à une révision de la formule de financement. « Surtout, ce rendez-vous a permis aux acteurs de l'enseignement supérieur de réfléchir aux attentes du milieu en vue des élections de 2018 », souligne Louise Briand.

Assujettissement de l'enseignement à des mécanismes de gestion propres à l'entreprise privée, judiciarisation des rapports avec la communauté, attaques contre la collégialité et la liberté académique, visées utilitaires de la formation, hausse des droits de scolarité, demande de flexibilité dans l'organisation du travail et des études, recul de la recherche libre, multiplication des statuts d'emploi, réduction de l'offre de formation: autant d'éléments contextuels qui remettent en question la conception et les finalités de l'enseignement supérieur. L'imminence de la création de nouvelles instances (Conseil des collèges, Conseil des universités et Commission mixte de l'enseignement supérieur) nécessite de doter le Québec d'une vision claire des missions de ces réseaux et de leur développement. ●

Pierre-Luc Bilodeau
Conseiller aux communications, FP-CSN

UQO : une négociation de mauvaise foi ?

En avril dernier, le comité de négociation du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) a déposé une requête en vertu de l'article 53 du *Code du travail du Québec* demandant au Tribunal administratif du travail (TAT) de statuer sur la mauvaise foi de l'employeur dans le cadre de la négociation actuelle.

Réunis lors de leur assemblée générale annuelle en mai, les membres du SPUQO ont adopté unanimement une résolution d'appui à leur comité.

« Depuis 21 mois, nous tentons de nous entendre avec un employeur qui ne fait pas preuve de diligence et qui multiplie les fausses promesses de déposer ses offres globales. De notre avis, celui-ci n'a pas démontré son désir d'en arriver rapidement à une entente en refusant de déposer ses offres globales. Contre toute logique, il nous demande même d'abandonner toutes nos demandes sur les clauses normatives sans nous divulguer celles ayant des incidences monétaires », déplore Louise Briand, présidente du SPUQO.

Sans contrat de travail depuis le 1^{er} mai 2015, le SPUQO compte environ 250 membres affiliés à la Fédération des professionnelles (FP-CSN). ●

Violences sexuelles sur les campus

S'attaquer à la racine du mal

Le sujet a défrayé les manchettes depuis des semaines et cela a permis de mettre en lumière un problème trop longtemps ignoré ou passé sous silence : les violences sexuelles sur les campus universitaires. Différents acteurs sont désormais en mode solution pour s'y attaquer, dont la FP-CSN.

Selon les plus récentes données d'une étude dirigée par une professeure de sexologie de l'UQAM dans six universités québécoises, plus du tiers des personnes travaillant ou étudiant à l'université ont déjà subi une forme de violence sexuelle, qu'elle soit liée à du harcèlement sexuel, un comportement sexuel non désiré ou à une forme de coercition.

La vaste majorité des victimes n'a donc jamais porté plainte, ce qui soulève notamment un doute sur la confiance de celles-ci envers la capacité des universités à prendre les moyens nécessaires pour mettre fin aux violences sexuelles. Il y a donc un effort important à faire pour assurer un milieu de travail et d'études sécuritaire. Il faut notamment s'attaquer à sécuriser les lieux physiques, notamment les résidences étudiantes. Cependant, les impacts de ces mesures ont leurs limites (éclairage extérieur, portes magnétiques, présence accrue de gardiens de sécurité, etc.), puisque l'agression est souvent le fait d'un proche de la victime.

Par ailleurs, un travail d'éducation doit se poursuivre auprès des étudiants sur la notion de consentement. À cela devraient s'ajouter des sessions de formation obligatoires sur le harcèlement et les violences à caractère sexuel pour les différents intervenants à la sécurité afin de mieux les outiller. Mais nous devons aller encore plus loin en matière de prévention et de sensibilisation, car l'enjeu est plus large et doit viser l'ensemble des discriminations envers



PIERRE-LUC BILODEAU

les femmes, dont les propos ou la publicité sexistes en sont peut-être les illustrations les plus visibles.

La FP-CSN au cœur des consultations

La FP-CSN est l'une des organisations consultées par le gouvernement afin d'apporter des pistes de solution pour s'attaquer à la « culture du viol » et à ses impacts sur les campus. Comme de nombreux acteurs sociaux, la fédé-

ration insiste pour que la socialisation égalitaire puisse commencer dès la petite enfance afin d'éviter la reproduction des stéréotypes sexuels. D'autre part, des cours d'éducation sexuelle devraient être mis sur pied dès le primaire pour favoriser des comportements basés sur le respect de l'intégrité des personnes et sur l'égalité entre les garçons et les filles.

Depuis de nombreuses années, la CSN et ses fédérations font la promotion, dans différents milieux, de politiques de prévention de la violence et du harcèlement au travail. Basées sur la sensibilisation, l'information et la formation, elles visent à prévenir les situations de violence et de harcèlement. Cependant, les campagnes de sensibilisation dites traditionnelles ne sont donc pas suffisantes et une stratégie globale d'intervention est nécessaire pour endiguer la culture de violence et le sexisme ordinaire qui existent dans les établissements d'enseignement postsecondaire. ●

Relations entre profs et étudiant-es : l'ambiguïté persiste

L'un des enjeux plus controversés ou banalisés est celui des relations consentantes entre enseignant-es et étudiant-es majeurs. Celui-ci a suscité de vifs débats dans les milieux universitaires américains au cours des 30 dernières années. Si plusieurs universités au sud de la frontière ont déjà fait adopter des politiques sur le sujet, les débats sont encore ici à leurs premiers balbutiements et peu d'institutions d'enseignement se sont dotées de règles claires à ce sujet.

L'une des difficultés tient au fait que ces relations tombent dans un vide législatif puisqu'aucune loi ne les interdit ou ne les encadre, contrairement aux relations entre enseignant-es et étudiant-es mineur-es. Ainsi, une marge discrétionnaire importante est laissée à chaque institution d'éducation sur les normes comportementales qu'elle désire imposer à ses enseignants.

Pierre-Luc Bilodeau

Conseiller aux communications, FP-CSN

L'épuisement professionnel, le nouveau mal du siècle ?

L'ère dans laquelle nous vivons est fortement marquée par le thème de la performance. Le monde du travail n'échappe pas à cette logique étouffante qui se concrétise par des tâches toujours plus lourdes avec des moyens restreints.

Cette logique ne s'est pas imposée subitement. D'année en année, les coupes budgétaires, rationalisations et autres « mesures d'optimisation » sont venues remodeler la façon dont le travail est vécu au quotidien. Il y a quarante ans, il aurait été impossible de concevoir le minutage des interventions dans le réseau de la santé et difficile d'associer le stress de performance à l'enseignement universitaire. Pourtant, nous en sommes arrivés peu à peu, sans crier gare, à ce que la maladie de performance affecte tous les secteurs.

La logique du « faire plus avec moins » a pénétré les esprits au point où la lourdeur de la tâche est désormais perçue comme un problème individuel pour bon nombre de professionnel·les et de technicien·nes, nous rappelle Évelyne Crépeau, responsable du dossier de la santé et de la sécurité au travail à la FP-CSN. « La plupart des gens sont investis dans leur travail et veulent donner des services de qualité, rappelle-t-elle. Mais il arrive trop souvent que la charge de travail ne corresponde pas à ce qui est humainement possible de faire. Et de nombreuses personnes

se retrouvent en épuisement professionnel sans avoir vu les signaux. Le fait que les symptômes sont d'abord vécus sur une base individuelle et trop souvent interprétés comme une incapacité personnelle à accomplir ses tâches, empêche la travailleuse de réaliser que la cause de ses maux appartient à l'organisation elle-même. ».

Les principaux risques psychosociaux pouvant causer des effets nocifs sur la santé sont une charge de travail élevée, une faible reconnaissance des efforts et des résultats, une faible autonomie et influence sur le travail, un faible soutien des collègues ou du supérieur et le harcèlement psychologique. Mais l'individu reste tout de même pointé du doigt lorsqu'il doit s'absenter, soutient-elle.

Lorsqu'on regarde globalement comment on traite la santé psychologique dans la plupart des milieux de travail, on s'aperçoit que l'organisation met en place à la fois des conditions propices à l'apparition des problèmes chez les individus et adopte des stratégies qui ne font que gérer les conséquences, soit indemniser les absences maladie et contrôler l'augmentation des coûts en resserrant les suivis et le contrôle auprès des travailleuses. En agissant

ainsi, les véritables causes continuent de faire leur ravage : non-remplacement de toutes les absences, abolition de poste lors de départ à la retraite, surcharge de travail chronique, anxiété liée aux difficultés de maintenir la qualité des services.

Des mises à pied qui font mal

Récemment, les techniciens et les professionnels de la SAQ, ont dû subir une série de coupes drastiques de main-d'œuvre. Au cours des derniers mois, environ le tiers des membres du SPTP-SAQ a été mis à pied. Même si ces abolitions massives datent d'à peine quelques mois, la présidente du syndicat perçoit déjà des effets néfastes sur la santé psychologique de ses membres et une dégradation du climat de travail en général.

« Constatant le contexte de transformation qui s'installe à la SAQ, certains membres ont décidé de démissionner depuis la fin des abolitions, signale Sandrine Thériault. Cela amplifie de facto les problématiques de surcharge de travail. Les membres ont de la difficulté à accepter de laisser de côté certaines de leurs tâches par crainte de perdre leur emploi. Ils se retrouvent donc avec une charge de travail inadéquate qui les amène à devoir faire plus d'heures pour réussir à accomplir leur travail, mais ils s'en sentent obligés ».

La fatigue, la démotivation et le cynisme se font donc rapidement sentir dans les équipes. « Nous craignons également l'installation d'un esprit de compétition malsain entre collègues d'une même équipe, poursuit-elle. En effet, certains pourraient être tentés d'en faire plus et d'accepter de faire des tâches qui ne leur appartiennent pas en espérant ainsi une opinion favorable de la direction et pouvoir sauver son poste. C'est d'ailleurs pourquoi nous tentons de sensibiliser l'employeur à l'importance de travailler sur le climat de travail et la cohésion des équipes rapidement. » ●

Pierre-Luc Bilodeau

Conseiller aux communications, FP-CSN



Bienvenue aux nouveaux membres

Dans le cadre de son conseil fédéral tenu le 21 mars dernier, la Fédération des professionnel·les (FP-CSN) a souhaité la bienvenue à deux nouvelles unités syndicales, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Jeunesse J'écoute - CSN (STTJJ) et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Fondation du CHUM - CSN.



DAVE PARENT

Ingrid Savé du STTJJ et la conseillère syndicale Marie-Christine Tremblay discutent de l'avenir du syndicat nouvellement formé.

C'est à la veille de Noël que le STTJJ se faisait le cadeau de signer suffisamment de cartes d'adhésion pour présenter une demande de syndicalisation. Comme c'est souvent le cas, la situation était devenue insoutenable au travail et les travailleuses et travailleurs ont décidé de s'unir pour contrer l'intimidation constante de la direction. « Il y avait des pratiques abusives et de la violence organisationnelle et émotionnelle et nous sommes actuellement dans ce que j'appellerais un moment de crise où plusieurs intervenants partent en *burnout* », explique Ingrid Savé, membre de l'exécutif provisoire du STTJJ. « Il y a eu aussi un peu avant Noël une annonce de modification des conditions de travail. Il y avait donc une très grande incertitude sur ce qui allait suivre, ce n'était vraiment pas sain », ajoute Marie-Christine Tremblay, conseillère au service de la syndicalisation de la CSN.

Malheureusement, l'adhésion du STTJJ à la FP n'a pas contribué pour le moment à changer l'attitude de la direction; les membres ont donc très hâte de se doter d'une convention collective afin de baliser et contenir la partie patronale.

Fondation du CHUM

L'autre petit nouveau à la FP est le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Fondation du CHUM - CSN, constitué de deux accréditations. L'une représente les professionnels du secteur de la philanthropie et de l'administration et l'autre est composée des salarié·es de la Clinique Santé-voyage et de la Clinique Santé-préventive de la Fondation du CHUM.

Les professionnel·les de la fondation ont donc contacté la CSN en novembre 2016, à la suite d'un changement de direction qui a modifié les conditions de travail des salarié·es et envenimé les relations de travail. Ceux-ci ont été accrédités en décembre et en janvier. « C'est un bon groupe de salarié·es. Ils ont démontré jusqu'à maintenant une grande implication », relate Caroline Joly, conseillère au service de la syndicalisation de la CSN. Leur premier grand défi sera la négociation de leur première convention collective. ●

Dave Parent et Pierre-Luc Bilodeau
Conseillers aux communications, FP-CSN



PIERRE-LUC BILODEAU

Aide juridique

La fin de la parité avec les procureurs de la Couronne?

Les syndicats des avocat·es de l'aide juridique ont récemment reçu les offres de la partie patronale pour le renouvellement de la convention échu depuis 2015. Cependant, le dépôt patronal survenu le 17 mai constitue un recul puisqu'il signifie que le Conseil du trésor souhaite mettre fin à la parité salariale avec les procureurs de la Couronne.

En effet, la réponse de la partie patronale contient les mêmes paramètres d'augmentation salariale que ceux du secteur public, soit 5,25 % sur 5 ans, ce qui est insuffisant pour maintenir la parité historique. Rappelons qu'au cours des dernières rondes de négociations, l'employeur et le Conseil du trésor avaient consenti à la parité salariale avec les avocat·es de la Couronne.

La négociation des avocat·es de l'aide juridique a été ralentie de façon à permettre la conclusion de la négociation des procureurs de la Couronne. Toutefois, ceux-ci ont connu un long conflit de travail qui s'est terminé ce printemps par une augmentation salariale de 10 % répartie sur les quatre prochaines années. À la suite du conflit, les avocat·es de l'aide juridique ont donc demandé un dépôt patronal, espérant ainsi obtenir de nouveau la parité salariale, compte tenu de la similarité des fonctions occupées avec les procureurs de la Couronne.

Si l'employeur s'est dit d'accord sur le principe de la parité et estime que celle-ci est méritée, il semble se buter à la rigidité du Conseil du trésor. Il devra donc se faire plus insistant pour que l'issue de la négociation soit positive puisque la partie patronale est consciente des problèmes de recrutement qu'un tel recul peut entraîner. ●

Pierre-Luc Bilodeau
Conseiller aux communications, FP-CSN

La relativité salariale du secteur des organismes gouvernementaux



Hugo Chénier
Conseiller syndical,
FP-CSN

Menée par le Front commun, la dernière négociation du secteur public a permis une entente de principe adoptée par l'ensemble des organisations dès le printemps 2016. Le règlement monétaire inclut notamment la relativité salariale qui comprend l'évaluation de tous les emplois, une simplification de la structure salariale et un rehaussement général de 2,5%, le tout atteignant des augmentations salariales moyennes de 2,4% à l'intégration de la nouvelle structure salariale en avril 2019. Le rehaussement de 2,5% est applicable uniquement dans le cadre de la relativité salariale et ne constitue pas le paramètre salarial gouvernemental pour 2019 qui, lui, est de 0% avec un montant forfaitaire de 50\$.

Les syndicats d'organismes gouvernementaux qui ont fait partie du Front commun, et qui arrivent habituellement leur structure salariale à l'entente intervenue dans le secteur public, s'attendent eux aussi à ce que leur masse salariale augmente d'autant. Cependant, puisque les grilles salariales des organismes gouverne-

mentaux sont distinctes de la nouvelle structure salariale de la fonction publique et que le rehaussement des salaires n'est applicable que dans le cadre de la relativité, le Conseil du trésor leur offre ni plus ni moins un gel de salaire en 2019.

L'appariement des salaires à ceux de la fonction publique en 2019 n'est donc pas une option envisageable. Deux options demeurent pour les syndicats du secteur des organismes gouvernementaux qui désirent une augmentation de la masse salariale en 2019 : exiger des augmentations de salaire d'un pourcentage équivalent ou réaliser un exercice de relativité salariale en vue de corriger les incohérences salariales internes.

Le Conseil du trésor s'est dit ouvert à corriger les incongruités en évaluant au mérite les exercices de relativité salariale des organismes, mais il n'a encore donné aucun mandat monétaire aux représentants des employeurs. Puisque les grilles salariales des organismes gouvernementaux n'ont pas toutes les mêmes incohérences, voire aucune incohérence, une question d'équité se pose. Dans cette logique d'évaluation au mérite, plus une organisation offre actuellement des salaires équitables à l'interne, moins d'argent elle aura pour corriger les incohérences et plus elle se rapprochera du paramètre salarial de 2019, soit 0%.

Syndicat des employé(e)s de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Depuis le printemps dernier, la CDPDJ tente d'obtenir un mandat monétaire auprès du Conseil du trésor avant de débiter les travaux sur la relativité salariale, mais en vain.

Accompagnés par le Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP) de la CSN et formés pour l'évaluation d'emploi par le Service des relations du travail (SRT) de la CSN, les représentants du Syndicat sont plus que prêts à mener ces travaux, et ce, même si le Conseil du trésor n'a pas chiffré le coût de la relativité. Avec la volonté des parties, et avec un mandat monétaire équivalent à celui du secteur public, il serait possible d'en arriver rapidement à une entente.

Syndicat des professionnels de la Régie des installations Olympiques (RIO)

Les professionnels de la RIO participent actuellement à un regroupement intersyndical composé de représentants de sept syndicats, tous affiliés à la CSN.

Au mois de mars 2016, une entente de principe, incluant la relativité salariale, avait été conclue entre la RIO et les trois syndicats de personnel régulier, dont les professionnels. Cependant, le Conseil du trésor a refusé de donner son aval prétextant que les travaux devraient inclure une simplification de la structure de rémunération et une mise à jour de certaines descriptions de poste. Bien que la RIO ait entrepris le projet de faire la relativité salariale avant les travaux du Front commun, les parties attendent toujours l'aboutissement de leurs négociations. Le regroupement intersyndical, accompagné du SRT de la CSN, a pratiquement terminé le nouvel exercice d'évaluation et espère que le Conseil du trésor va approuver une nouvelle structure salariale d'ici la mi-juin.

Il est hors de question pour le Syndicat de laisser tomber les montants qui avaient été mis sur la table par l'employeur en 2016, incluant la rétroactivité des salaires. ●



Une première convention collective pour Viomax

Les salarié-es de Viomax, un centre de conditionnement physique adapté pour des personnes ayant un handicap physique, obtiennent une première convention collective. Bien que cet employeur soit un organisme communautaire engagé dans une mission essentielle, ses relations de travail ne reflètent pas la même bienveillance !

Au début de l'année 2016, la majorité des employé-es de Viomax signaient une lettre adressée à la direction et au C. A. leur demandant une amélioration des conditions de travail et du fonctionnement global de Viomax. C'est ainsi que Miquel et Loïc ont reçu le mandat de présenter la lettre en s'invitant à l'une des réunions du conseil. Cette démarche, que l'employeur qualifia de coup d'éclat, ne l'aura pas fait bouger dans le bon sens. Au contraire, il s'en est suivi des réprimandes adressées aux coordonnatrices qui avaient soutenu les salarié-es.

Tous les éléments étaient alors réunis pour qu'un syndicat soit formé et qu'une requête en accréditation soit déposée avec l'aide de la CSN pour être accordée le 4 avril 2016.

Le comité de négociation, formé de Miquel et Loïc, accompagné de leur conseiller syndical, déposait son projet de convention collective en septembre 2016 et l'employeur devait y réagir le 13 octobre. Or, la rencontre du 13 octobre se transforma en rencontre disciplinaire qui visait quatre kinésiologues. Leur faute ? Avoir accommodé leur clientèle en proposant de signer des renouvellements de contrat prolongés avant une importante augmentation de tarif. Résultat ? Deux suspensions de courte durée et deux congédiements, soit le congédiement des deux membres du comité de négociation. Insulte à l'injure, l'employeur croyait qu'en congédiant les membres du comité, le syndicat devrait désigner d'autres représentants.

Nous avons donc pris plusieurs mesures nécessaires pour faire annuler les mesures disciplinaires et poursuivre la négociation : nomination d'un conciliateur, griefs, plaintes de mesures de représailles pour activité syndicale et vote de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève.

L'employeur a alors choisi d'ajouter les mauvaises décisions : retenir illégalement la paie des salarié-es, se payer les services d'un avocat de la firme Fasken Martineau et ignorer



PIERRE-LUC BILODEAU

Miquel Ruiz-Gomar et Loïc Dandonneau, membres du comité de négociation du syndicat.

les nombreuses requêtes de la clientèle qui demandait de réintégrer leurs kinésiologues. Ce ne sera finalement qu'après avoir étiré le temps au maximum, à la veille d'une audition devant le Tribunal administratif du travail, que l'employeur accepta de réintégrer Miquel et Loïc et de les dédommager partiellement.

Le temps s'est écoulé et il a fait son œuvre. Nous avons finalement senti de la part de

l'employeur un réel désir de régler une convention collective lors de nos dernières rencontres menant à l'entente de principe.

Cette convention collective est plus qu'un contrat de travail. Elle symbolise la solidarité et l'avancement de la reconnaissance professionnelle des kinésiologues.

Les membres du syndicat étaient prêts à perdre du salaire pour soutenir leurs représentants ; la FP a appuyé la négociation ; les militants du CCMM ont appuyé le syndicat dans la mobilisation et la CSN

a procuré un soutien financier. Cette solidarité contribue à faire avancer les conditions de travail et la reconnaissance des professionnels de Viomax, et espérons que d'autres professionnels du conditionnement physique choisiront de s'organiser. ●

Hugo Chénier

Conseiller syndical, FP-CSN

MCE Conseils fête ses 30 ans !

Les professionnels de la firme MCE Conseils ont de quoi être fiers ! Ils ont fêté récemment les 30 ans d'existence de cette firme mise sur pied en 1987 afin de favoriser le maintien et la création d'emplois.

En effet, autrefois, les travailleuses et les travailleurs étaient handicapés par leur incapacité à connaître la véritable situation financière de leur propre entreprise ou de celles qui les embauchaient. Or, dès 1987, ce groupe de professionnels partageant les mêmes valeurs et les mêmes convictions que les militant-es de la CSN ont été appelés à évaluer la situation économique de plusieurs entreprises.

Par la création de cet instrument collectif, la CSN a fait preuve de vision. Il a notamment permis au fil des années d'accompagner les syndicats afin de trouver des solutions pour les entreprises en difficulté ou les organisations en démarrage, en croissance ou en processus de consolidation.

MCE Conseils a également appuyé la création de coopératives. ●

Le syndicalisme attaqué

Populisme de droite et radio-poubelle

Dans le cadre du Conseil fédéral de la FP-CSN qui s'est tenu le 21 mars dernier, deux conférenciers invités sont venus nous entretenir de sujets d'actualité, qui chacun à leur façon, nuisent au mouvement syndical, soit le populisme de droite et l'avènement de la radio-poubelle.

Fort de son expérience et de ses connaissances en politique américaine, Donald Cuccioletta a d'abord tracé le portrait actuel de nos voisins du sud avec l'élection récente de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Selon l'expert en politique américaine, la droite populiste de Donald Trump a connu du succès parce qu'elle a réussi à parler et à interpeller une couche de la population qui semble avoir été délaissée par tous, la classe moyenne américaine, le travailleur et la travailleuse qui doivent trimer dur pour boucler leur budget. Ironique n'est-ce pas ? La classe ouvrière qui est, en principe, dans l'ADN de la gauche a été charmée par les idées de droite.

Aux États-Unis, les dommages sont déjà considérables. « Mes amis de gauche aux États-Unis me le disent, ils font des réunions sans avertir d'avance parce qu'ils ont peur que le FBI se pointe à leur porte. On parle de ça aujourd'hui ! C'est le retour au maccarthysme, au populisme d'extrême droite », raconte le professeur qui estime par ailleurs que le populisme a également gagné du terrain au Québec.

Selon lui, la gauche devra trouver un moyen de reconstruire les canaux de communication avec les travailleurs et travailleuses de la classe moyenne pour espérer renverser la vapeur. Aux États-Unis, le meilleur porte-parole de la gauche qui a su gagner les cœurs est Bernie Sanders, selon M. Cuccioletta.

La radio-poubelle

Un des symptômes flagrants de la montée du populisme de droite au Québec est sans aucun doute l'émergence de la radio-poubelle à Québec. La chercheuse et professeure titulaire du Département d'information et de communication à l'Université Laval, Dominique Payette, en sait quelque chose. Mme Payette a mené un travail de recherche sur la question subissant par le fait même les foudres de la radio de Québec et de ses supporters. « On m'a menacé de mort », confie-t-elle.

La professeure déplore par ailleurs que le phénomène de la radio-poubelle semble prendre de l'ampleur. On compte de plus en



PHOTOS : DAVE PARENT

À gauche, le spécialiste en politique américaine et professeur Donald Cuccioletta; à droite, la chercheuse et professeure titulaire du Département d'information et de communication à l'Université Laval, Dominique Payette.

plus d'animateurs acerbes aux propos haineux, que ce soit à Gatineau ou ailleurs en région. Selon Mme Payette, le phénomène serait en partie attribuable à la montée d'Internet et des réseaux sociaux qui savent, grâce à de savants algorithmes informatiques, s'adresser à un public très ciblé. Les médias traditionnels, en crise, ont dû s'adapter à ce phénomène. La solution qu'a trouvée l'industrie de la radio à Québec a été de cibler elle aussi une tranche de la population très précise.

« Nous étions avant dans un système de *broadcasting*, c'est-à-dire de diffusion large. Dans ce genre de système, les informations sont relativement équilibrées parce qu'on veut rejoindre le plus grand public possible. Aujourd'hui à Québec, nous sommes dans ce qu'on appelle du *narrowcasting*, c'est-à-dire

une diffusion étroite qui vise à donner aux annonceurs exactement la frange de population qu'ils souhaitent rejoindre, les hommes de 25 à 45 ans. [...] Le contenu pour les hommes de 25 à 45 ans à Québec repose sur le ressentiment, sur la colère et sur le sentiment qu'ils ont d'être victimes d'une injustice », explique Dominique Payette.

Rien de bien rassurant. La gauche, et par ricochet le syndicalisme, sont attaqués de toutes parts. Le temps est venu de se retroucher les manches et de faire valoir nos idées et nos valeurs auprès d'une population trop souvent séduite par l'obscurantisme et par les raccourcis intellectuels de la droite. ●

Dave Parent

Conseiller aux communications

Syndicalisation du secteur privé

Un grand défi réalisable

Si la Fédération des professionnelles (FP-CSN) représente de nombreux syndiqués du secteur public, la syndicalisation de ces mêmes professionnels du secteur privé s'avère un défi imposant qui semble parfois insurmontable. Il y a toutefois de l'espoir. **Audrée Debellefeuille Dunberry, finissante à la maîtrise en relations industrielles à l'Université de Montréal, a mené une étude sur la question. Elle croit que le défi est réalisable si on se donne la peine de revoir nos façons de faire.**

Madame Debellefeuille Dunberry a interrogé une douzaine de professionnels de plusieurs sphères d'activité, allant de concepteurs de jeux vidéo à des architectes, en passant par des ingénieurs, afin de connaître leur position quant au syndicalisme et à la possibilité qu'ils fassent appel un jour à un syndicat pour défendre leurs intérêts. Les résultats de l'enquête intitulée *La propension à la syndicalisation des professionnels dans le secteur privé au Québec*, sont révélateurs. « Les professionnels ne sont pas du tout informés (au sujet des syndicats). Ils ont beaucoup de préjugés et ils ont



Audrée Debellefeuille Dunberry croit qu'en revoyant notre approche, il est possible de syndiquer les professionnels du secteur privé.

de la difficulté à voir comment notre modèle syndical pourrait s'adapter à leur entreprise. On parle de l'industrie des jeux vidéo mais aussi des architectes qui sont dans de petits établissements. Ils ont une relation amicale avec leur patron. Ils nous disent : je ne veux pas cacher à mon boss mon intention de me

syndiquer, je ne voudrais pas le mettre dans le trouble. Bref, ils appuient les syndicats mais ils disent que ce n'est pas pour eux », explique Mme Debellefeuille Dunberry.

Il faut donc revoir notre approche et mieux informer les professionnels du secteur privé, qui voient davantage leur travail comme une

vocation et qui craignent à tort de tout perdre en se syndiquant. « Les architectes ou les ingénieurs adorent ce qu'ils font et ils sont prêts à faire beaucoup de sacrifices au niveau de leurs conditions de travail pour pouvoir conserver leur emploi. Que ce soit les heures supplémentaires impayées, ne pas avoir de vacances ou encore ne pas avoir d'assurance. Ils sont prêts à sacrifier tout ça pour leur carrière », ajoute l'universitaire.

Des pistes de solution

Selon la chercheuse, la FP devra revoir certaines de ses façons de faire afin de séduire les professionnels du secteur privé. Il faudrait

ainsi proposer des modèles de représentation alternatifs, un peu comme l'Union des artistes (UDA), qui assure une rémunération plancher à ses membres tout en permettant aux artistes les plus performants de se négocier un salaire plus alléchant. Syndiquer les professionnels par secteur d'activité plutôt que par établissement pourrait aussi constituer un incitatif à la syndicalisation puisqu'une telle pratique favoriserait le rapport de force avec les employeurs.

Audrée Debellefeuille Dunberry estime aussi que les syndicats intéressés à courtiser les professionnels du secteur privé ont intérêt à adapter leur discours et à se moderniser en entrant à 200 % dans l'ère numérique. « Pour aller chercher les professionnels, il faut une plateforme, on doit pouvoir fournir les informations, il faut que ce soit rapide. Il faut aussi adapter le discours, il faut arrêter de parler de confrontation, il faut arrêter de dire que leur boss est une merde, ils ne veulent pas entendre ça ; leur boss c'est aussi leur ami et ils ont une relation de proximité avec lui, alors il faut revoir notre approche », conclut-elle. ●

Colloque des HEC sur la santé Mettre fin au statu quo sans privatiser

« Le signal est clair, les gens sont tannés d'attendre. Mettons en place les solutions publiques garantissant l'accès aux soins », soulignait récemment la vice-présidente de la FP-CSN, Nancy Corriveau.

Lors d'un récent colloque organisé par Pôle santé des HEC, on dévoilait les résultats d'une étude menée ces derniers mois et financée notamment par la Fédération des chambres de commerce du Québec, pointant vers une accentuation de la place du privé en santé. Si la CSN est d'accord pour mettre un terme au *statu quo* dans le réseau, c'est pour privilégier des solutions audacieuses qui permettraient d'améliorer l'accès aux soins dans le secteur public.

Réviser le mode de rémunération des médecins permettrait notamment de dégager des sommes pour investir dans la première ligne. En instaurant un régime d'assurance médicaments entièrement public, l'État québécois économiserait également plus d'un milliard de dollars qui pourraient servir à soigner la population. C'est sur ces questions qu'il convient d'agir en priorité. ●

Dave Parent

Conseiller aux communications

Il faut plus de moyens pour développer les maisons de naissance

La Coalition pour la pratique sage-femme demande davantage de moyens afin que les futurs parents et leur nouveau-né puissent bénéficier d'un suivi axé sur la continuité relationnelle, l'accouchement physiologique et le choix du lieu de naissance (domicile, maison de naissance ou centre hospitalier).

Si la Coalition, composée de 14 regroupements et instances nationales, se réjouit de l'ajout de ce service dans les soins offerts en périnatalité au Québec, elle déplore toutefois le nombre encore trop élevé de femmes et de familles du Québec qui doivent y renoncer, faute d'y avoir accès.

« Nous sommes fières de cette plateforme qui confirme les valeurs et les principes de la Coalition ainsi que les actions qu'elle mène depuis sa création en 1988 pour l'accès aux services de sage-femme et aux maisons de naissance, dans toutes les régions du Québec », souligne la coordonnatrice de la Coalition, Lorraine Fontaine.

Du travail reste à faire

La Coalition salue par ailleurs les récentes avancées en faveur du développement de la pratique, mais estime qu'il reste encore bien du travail à faire dans ce sens. « L'ouverture de la maison de naissance Jeanne-Mance à Montréal, l'agrandissement de celle de Gatineau ou encore l'annonce de services de sage-femme en Beauce sont de bonnes nouvelles, souligne Lorraine Fontaine. Cela dit, il y a loin de la coupe aux lèvres pour répondre aux objectifs que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est lui-même fixés d'ici 2018 pour augmenter l'accès aux services sage-femme pour l'ensemble de la population québécoise ».

Rappelons à cet effet que la *Politique de périnatalité 2008-2018* ainsi que le *Cadre de référence pour le déploiement des services de sage-femme au Québec* stipulent explicitement la volonté du gouvernement de confier aux sages-femmes les suivis de maternité complets de 10 % des femmes d'ici 2018.

« On a l'impression de toujours se répéter, mais la réalité est que le nombre de femmes



MICHEL GIROUX

et de familles qui ont accès aux services d'une sage-femme est d'à peine 3 % par année en 2017. Plusieurs maisons de naissance comme celle de Côte-des-Neiges ne dérogissent pas. Ainsi, dans les faits, seule une minorité de Québécoises peuvent choisir le lieu et le modèle de leur accouchement, alors que 25 % des femmes en âge de procréer souhaitent accoucher avec une sage-femme. Tant que le gouvernement ne prendra pas des moyens concrets pour pouvoir assurer aux femmes qui le souhaitent la possibilité d'accoucher en dehors de l'hôpital, nous manquerons la cible et ces moyens incluent de dénouer les multiples impasses. Nous serons au rendez-vous ! », affirme Lorraine Fontaine. ●

Ariane Gagné

Conseillère à l'information de la CSN

L'homéopathie, un défi à l'intelligence



Paul Labrèche

Président du Syndicat professionnel des homéopathes du Québec (SPHQ-CSN)

Récemment, certaines attaques contre l'homéopathie ont eu un grand écho au sein de la population, dont celles d'Olivier Bernard dit le « Pharmachien », lors de son passage à l'émission *Tout le monde en parle*. Celui-ci a affirmé que l'homéopathie est une insulte à l'intelligence humaine.

Effectivement, si on tente d'utiliser les principes de la biologie ou de la chimie pour expliquer son fonctionnement, on rencontre un mur. Est-ce à dire qu'il faut nier les effets observés depuis 200 ans ? Cette attitude ne serait pas scientifique.

Qui plus est, plusieurs recherches positives s'accumulent dans un domaine où l'effet placebo ne peut intervenir. La plus récente, publiée par le département de médecine de l'Université de Vérone en Italie, démontre, après administration de préparations homéopathiques d'Arnica à des cultures de cellule, une activation significative des gènes responsables de la réparation cellulaire après blessure. Pas d'effet placebo possible ici.

Comme la plupart, le Pharmachien s'appuie sur le rapport australien (2015) que les médias ont relayé abondamment, contrairement au rapport suisse (2011). Grâce aux conclusions de ce rapport, le gouvernement suisse a annoncé l'intégration officielle de l'homéopathie au système de santé en mars 2016.

En plus des données scientifiques sur l'efficacité, des données économiques ressortent également. Par exemple, on a évalué les coûts chez les médecins pratiquant l'homéopathie. Ils sont de 15 % moindres parce que moins de consultations et moins de médicaments conventionnels sont nécessaires pour arriver au même résultat. Autre exemple : la fréquence des hospitalisations chez les femmes. Elle est de six fois moindre pour celles traitées en homéopathie. ●

VOTRE LIEN PRIVILÉGIÉ

... VERS DES ÉCONOMIES ALLANT
JUSQU'À 30%* SUR VOS
ASSURANCES AUTO ET HABITATION



DES ÉCONOMIES ET DES TARIFS DE GROUPE EXCLUSIFS

Nous avons votre satisfaction à cœur, et cela se traduit par notre service de qualité reconnu, notre processus d'indemnisation rapide et sans tracas, et nos tarifs de groupe non offerts au grand public.

Des économies, des protections flexibles et un engagement de longue date à vous satisfaire pleinement – quoi de plus intéressant!

Demandez une soumission et économisez!

▶ 1 888 476-8737

▶ lapersonnelle.com/fpcsn



CSN
FÉDÉRATION
DES PROFESSIONNELLES



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

La bonne combinaison.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.
* Les économies ne sont pas garanties et varieront selon les renseignements fournis au moment de la souscription.